

Révision du SCoT du Grand Libournais

Comité de pilotage n°2 – Compte rendu

27 mars 2024

Objectifs de la réunion

- Présenter un point d'étape de la procédure de révision
- Effectuer un retour sur le comité technique n°2 du 03 mars 2023
- Expliciter les différents éléments des ateliers en cours et à venir ainsi que les « bus tour »
- Présenter le diagnostic, expliciter la démarche, échanger sur le contenu et les messages

Participants

PETR du Grand Libournais

Jacques LEGRAND, Vice-Président en charge du SCoT

Virginie BROUILLAC, Cheffe de projet SCoT

Groupement d'études

Pierre ALBERT, Citadia Conseil

Jean ETCHEVERRY, Citadia Conseil

Laurent JARDINIER, Explain

Présents

Matthieu DOLIGEZ, Sous-Préfet de LIBOURNE

Mathieu BARRA, Chargé de mission CdC Fronsadais

Patrick COUTAREL, VP - CdC Castillon-Pujols

Annabelle SHERIFFS, Cheffe de projet PLUi CdC Castillon-Pujols

Philippe BECHEAU, VP - CdC Grand Saint Emilionnais

Antoine GARANTO, VP - PETR du Grand Libournais

Philippe MARIGOT, Maire-Adjoint de Coutras

Pierre ROBERT, Président CdC Pays Foyen

Laurie VILLENAVE, Responsable Urbanisme CdC Pays Foyen

Fabienne KRIER, VP - PETR du Grand Libournais

José BLUTEAU, VP - CdC Pays Foyen

Cristèle ESTRADE, Responsable Urbanisme Coutras

Bernard LAURET, Président CdC Grand Saint Emilionnais

Marc SAHRAOUI, VP CdC Pays Foyen

Bernard DUDON, VP CdC Castillon-Pujols

Karine MAUBERT-SBILE, CdC Fronsadais

Guyline GAUTIER, DDTM33

Marie-France REGIS, Présidente CdC Fronsadais

Liliane POIVERT, VP PETR CdC Castillon-Pujols

Excusés

Jacques BREILLAT, Président du PETR

Nathalie MORAND, DGS - CdC Fronsadais

Denis SIRDEY, Elu Comité Syndical du PETR

Frédéric CARRE, Sous-Préfet de BERGERAC

Compte-rendu des échanges

Introduction par M. LEGRAND

L'objectif est d'avoir des échanges sur les éléments de diagnostic et d'enjeux identifiés par le groupement d'études.

La volonté est d'approuver ce document à l'été 2026.

Introduction par M.DOLIGEZ

La démarche est saluée auprès des élus et des techniciens. Il est rappelé que les services de l'Etat suivront l'ensemble de la démarche de révision du document.

Point d'étape de la procédure de révision

Le calendrier global est évoqué, notamment la phase 1 de la révision correspondant à l'élaboration du diagnostic qui doit aller jusqu'en juin 2024.

Il est rappelé la volonté d'échanges tout le long de la démarche dans un territoire où beaucoup de travaux ont été effectués à la fois sur les EPCI et à l'échelle du PETR. Les ateliers en cours et à venir durant la phase diagnostic ont vocation à être effectués sur les différentes phases de révision du document.

Un premier atelier s'est tenu sur le sujet de l'habitat avec une cinquantaine de participants, illustrant les grandes attentes sur cette révision chez les différents partenaires.

Le SCoT doit demeurer à sa place avec un vrai défi à bien identifier les leviers d'actions du SCoT et là où commencent les rôles des PLU(i) et des politiques sectorielles.

Cette révision de SCoT permettra d'intégrer un plan d'actions dont l'équilibre entre la place du SCoT et celle des politiques sectorielles demeure à trouver.

Retour sur le comité technique n°2 du 03 mars 2023

Un comité technique qui a été riche sur certaines thématiques (notamment viticulture, tourisme, logements ou encore risques) permettant d'amender les enjeux, avec des échanges et des informations à venir auprès des acteurs.

Les « bus-tour » ont une faible mobilisation et pourraient être annulés en raison du faible nombre de participants.

Il est rappelé que le site de caserne, prévu comme visite dans le cadre de ces « bus-tour », sera présenté à l'ensemble des élus le 3 avril.

Présentation du diagnostic

Le diagnostic est présenté comme un document transversal ayant vocation à aborder l'ensemble des thématiques.

Il est mentionné l'importance du sujet médical dans le diagnostic et dans le projet. Cet élément devra être porté par le SCoT avec une politique cohérente et éviter le « saupoudrage ».

Thématique « Enjeux écologiques, trame verte, bleue et noire »

Une Trame Verte et Bleue existe d'ores-et-déjà dans le SCoT existant, évitant de partir de zéro.

Un rappel a été fait quant à l'importance du rôle du SCoT dans la préservation des continuités écologiques, soulignant sa fonction intégratrice essentielle.

Des questions ont été soulevées concernant la cartographie des secteurs de pression sur les réservoirs de biodiversité. Il est précisé que des éléments de cartographies seront prévus pour les ateliers.

En ce qui concerne les zones humides, il a été souligné que leur gestion dépend d'un système en amont. Il est impératif de considérer l'intégralité du cycle de l'eau pour une gestion efficace de ces zones.

Thématique « Ressource en eau »

En termes de développement territorial, un travail à mener auprès des SAGE qui peuvent être restrictifs (prenant exemple sur le SAGE Isle Dronne) avec un travail auprès de l'ensemble des acteurs à mener, pouvant avoir des stratégies différentes.

Il est rappelé le nombre d'acteurs intervenant sur le sujet de l'eau, constituant une problématique forte en termes de gouvernance et de cohérence.

Thématique « Transition énergétique »

Le SCoT en cours de révision ne vaut pas PCAET, mais il a été mentionné que le territoire dispose bien d'un PCAET en place.

Les données présentées (datant de 2020) pourraient nécessiter une actualisation, notamment en raison du déploiement récent des parcs photovoltaïques et des différents projets en cours dans le territoire.

Il est rappelé l'étude du bilan énergétique territorial en cours qui permettront de détenir des données plus fines.

La loi d'accélération des énergies renouvelables a été mentionnée, soulignant qu'il pourrait être pertinent, pour l'ensemble des communes, de recueillir des informations sur tous les projets en cours et prévus. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie communale définie par la loi. Il est crucial d'évaluer l'impact de ces projets sur le foncier et leur relation avec la consommation foncière. Il est à noter le risque potentiel de voir le territoire se concentrer uniquement sur les ENR. De plus, il est important de prendre en compte le fait que de nombreux projets se situent sur des zones où il n'est plus possible de réaliser des projets (comme les sols pollués ou les carrières) mais également aussi beaucoup de projets sur des sites agricoles et/ou viticoles.

Il a été souligné l'importance de consulter la chambre d'agriculture afin de garantir que les projets de production énergétique sont effectivement liés à une activité agricole. L'idée est d'assurer que ces projets servent de ressource supplémentaire pour l'activité agricole plutôt que de devenir la principale source de revenus. Il a également été noté qu'il existe un intérêt marqué de la part de nombreux investisseurs pour ce type de projets et la nécessité de savoir ce que le territoire accepte derrière le terme d'agrivoltaïsme.

Il a été souligné l'importance de connaître les projets déjà entrepris dans les différentes communes.

Une interrogation a été formulée quant à la pertinence de l'énergie éolienne dans le territoire, en se demandant s'il est adapté à ce type d'énergie.

Toutes ces réflexions mettent en lumière l'importance de définir une stratégie claire en matière d'énergies renouvelables pour le territoire. Il est crucial de déterminer quelle ambition politique doit être mise en œuvre à cet égard.

Thématique « Santé environnement »

Le groupement a souligné l'importance cruciale de cette thématique, ainsi que des choix qui seront faits en matière d'aménagement et de leur impact sur la santé et la qualité de vie offerte aux habitants.

Thématique « Evolutions socio-démographiques »

Il a été souligné l'importance de définir avec précision les évolutions socio-démographiques, en rappelant que le phénomène de vieillissement de la population concerne l'ensemble du territoire national. Le SCoT devra donc s'inscrire dans cette dynamique en adoptant des ambitions réalistes.

Il a été rappelé que les typologies d'habitation ont considérablement évolué en raison de différents phénomènes tels que le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales.

Malgré ces évolutions, il a été rappelé que la population se déplace de Bordeaux vers le territoire. La question se pose donc de savoir comment faciliter ces déplacements, mettant ainsi en avant l'importance cruciale des questions de mobilité. Il a été souligné que la cohérence d'ensemble à l'échelle du PETR est essentielle en ce qui concerne les déplacements et les mobilités.

Thématique « Caractéristiques du parc de logements »

Il a été souligné les enjeux des difficultés qui se superposent, notamment avec la loi climat, la législation sur l'eau, et la loi SRU.

Il a été noté la nécessité de territorialiser les objectifs permis par le SCoT pour répondre à ces défis. Une difficulté a été signalée concernant la mobilisation des bailleurs sociaux dans ce type de territoire.

La question de la territorialisation des logements sociaux a également été soulevée, ainsi que celle du rattrapage de la production de logements sociaux conformément à la loi SRU. Il a été mentionné qu'il existe des difficultés dans la conciliation entre les obligations de la loi SRU et celles de la loi Climat et Résilience.

Thématique « Mobilités »

Il a été remarqué un certain manque d'offre de transports en bus dans le Pays Foyen.

L'importance du réseau ferroviaire en tant que « colonne vertébrale » du territoire a été mise en avant, avec une augmentation du nombre de voyageurs observée. Le cadencement des trains constitue un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire.

Le maillage du réseau routier avec les pistes cyclables a également été souligné, avec un accent mis sur les dangers potentiels pour les cyclistes en dehors des centres-villes ou centres-bourgs. Il a été demandé de prendre en compte, en plus du vélo et des autres modes de transport, la promotion de la marche à pied et les politiques de stationnement.

L'impact du télétravail a été discuté, soulignant que cela affecte davantage les structures et les destinations de déplacement que le volume total des déplacements.

La question des choix en matière de développement économique et de la typologie des activités a été soulevée en cohérence avec les sujets de mobilités. Il a été noté qu'il existe une importante capacité de densification des zones d'activités déjà existantes, avec un exercice réalisé dans le cadre du schéma d'attractivité.

Thématique « Equipements »

Il a été rappelé l'importance de la question de l'accessibilité et de la définition d'une armature territoriale à l'échelle du Grand Libournais.

Thématique « Commerce »

Il est précisé que les éléments précisés sont issus de travaux réalisés par le cabinet Lestoux. Il est noté que des retours ont été effectués par les EPCI et que des arbitrages devront être faits sur les choix de développement de secteurs commerciaux. Le SCoT permet d'avoir des outils forts en matière de maîtrise du développement commercial, le sujet des divisions des bâtiments commerciaux étant cités comme exemple.

Thématique « Dynamiques économiques »

Il a été rappelé que des éléments du schéma de développement économique sont attendus et qu'ils s'intégreront avec les autres éléments du projet global.

Thématique « Agriculture »

Un point de vigilance a été soulevé concernant les données agricoles, notamment en raison des évolutions récentes liées à la crise viticole en cours. Cette crise pourrait remettre en question les éléments présentés, en particulier pour les petites appellations viticoles.

Calendrier et prochaines étapes

Les prochaines échéances sont :

- La tenue d'une réunion auprès des Personnes Publiques Associées de présentation du diagnostic le 6 mai 9h30 à Vayres
- Les ateliers thématiques (habitat, eau, foncier, mobilités, agriculture, biodiversité, résilience) entre le 26 mars et 15 avril
- Les journées « bus tour » les 24 avril, 25 avril et 22 mai

La réunion est levée.

Annexe – Feuille d’émargement





COMITE DE PILOTAGE N°2
Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Libournais
Présidé par J. LEGRAND

27/03/2024 - 9h30


FEUILLE D'EMARGEMENTS

	NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
1	Mathieu DOLIGEZ	Sous-Préfet de LIBOURNE	
2	Jacques LEGRAND	VP SCoT - PETR du Grand Libournais	
3	Jacques BREILLAT	Président du PETR	Excusé
4	Mathieu BARRA	Chargé de mission CdC Fronsadais	
5	Nathalie MORAND	DGS - CdC Fronsadais	Excusée
6	Patrick COUTAREL	VP - CdC Castillon-Pujols	
7	Annabelle SHERIFFS	Cheffe de projet PLUI CdC Castillon-Pujols	
8	Philippe BECHEAU	VP - CdC Grand Saint Emilionnais	
9	Antoine GARANTO	VP - PETR du Grand Libournais	
10	Philippe MARIGOT	Maire-Adjoint de Coutras	
11	Pierre ROBERT	Président CdC Pays Foyen	
12	Laurie VILLENAVE	Responsable Urbanisme CdC Pays Foyen	
13	Fabienne KRIER	VP - PETR du Grand Libournais	
14	José Bluteau	VP - CdC Pays Foyen	
15	Cristèle ESTRADE	Responsable Urbanisme COUTRAS	

CoPil n°2- 27/03/2024

	NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
17	Denis SIRDEY	Elu Comité Syndical du PETR	Excusé
18	Frédéric CARRE	Sous-Préfet de BERGERAC	Excusé
19	Bernard LABURET	Président CDC G.S.E	
20	Père SAHRAVON	VP CDC Pays Puyon	
21	Du DEN Bernard	VP CDC Catholien - Puyon	
22	Karim LAURENTI. SBIK	CDC Basadois Verac	
23	Christine GAUTIER	DOTA - SAT Unité d'élégance Libanerie / Affilié	
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			

CoPil n°2- 27/03/2024

	NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
16	Marie-France REGIS	Présidente CdC Fronsadais	

Marie-France REGIS

Présidente CdC Fronsadais

